

## Décision n°2024-43-subvention

Décision portant validation du versement de subventions à diverses associations BDE de l'IUT \_  
budget 2025

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

**Vu** l'extrait du procès-verbal du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie en date du 25 novembre 2024,

**Considérant** la demande d'autorisation d'engagements des dépenses sur le budget 2025 de l'IUT pour financer les demandes de subventions émanant des diverses associations du Bureau des Etudiants (BDE) de l'IUT,

**Considérant** l'intérêt de l'IUT à apporter son soutien au bon fonctionnement et aux activités de l'ensemble des associations étudiantes de la composante,

**Considérant** que la vie étudiante fait partie des missions relevant de l'université,

**Considérant** l'avis favorable du Conseil de l'IUT en date du 25 novembre 2024,

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est approuvée l'attribution de subventions à diverses associations étudiantes pour le compte de l'IUT d'Aix-Marseille Université conformément à la demande d'engagement de dépenses sur le budget 2025, pour un montant total de 64 366,63€ (soixante-quatre mille trois cent soixante-six euros et soixante-trois centimes) tel que détaillé dans le tableau suivant :

DEPARTEMENT/SERVICE OBJETS DE LA DEMANDE	CENTRE FINANCIER	MONTANT DEMANDE SUBVENTION EN €	BUDGET ASSOCIATION EN €	PART SUBVENTION DANS LE BUDGET DE L'ASSO
<b>CHIMIE MARSEILLE</b>				
Soutien aux activités organisées par le BDE (WE d'intégration, WE ski, sorties sportives...)	9370CHFI	550,00 €	2 500,00 €	22 %
<b>GACO DIGNE</b>				
Soutien aux activités organisées par le BDE (WE d'intégration, WE ski, sorties sportives...participation au National gaco game)	9370GO	2 000,00 €	3 200,00 €	63 %
<b>GB DIGNE</b>				
Soutien aux activités organisées par le BDE (WE d'intégration, WE ski, sorties sportives...)	9370G8	1 000,00 €	220,00 €	
<b>GCGP MARSEILLE</b>				

Soutien aux activités organisées par le BDE GCGP (journée d'intégration, week-end d'intégration, week-end ski, soirées, etc.)	9370GCFI	1 000,00 €		
<b>GEA AIX</b>				
Investissement dans la communication et les actions menées par le BDE afin de favoriser les liens entre les différentes promotions au sein du Département.	9370GXFC	500,00 €	16 000,00 €	3 %
<b>GEA GAP</b>				
Soutien aux activités de l'association et projet comm' livre d'or	9370GG	800,00 €		
<b>GEA MARSEILLE (BDE)</b>				
Organisation de WE intégration lien BUT1 BUT2 BUT3	9370GA	500,00 €	5 000,00 €	10 %
<b>GEA MARSEILLE (PROGEAM)</b>				
Organisation d'un événement de promotion du BUT 1re année en alternance le 8 mars sur le campus étoile (rencontre sportive) avec 12 lycées métropolitains	9370GA	1 000,00 €	10 000,00 €	10 %
<b>GEII MARSEILLE</b>				
Soutien au club Robotique et diverses actions du BDE : participation au tournoi robotique de Nîmes, vie étudiante et associative au département	9370GE	2 000,00 €	5 000,00 €	60 %
<b>GEII SALON DE PROVENCE</b>				
BDE GEIISalon : soutien aux activités de l'association et aux étudiants participants aux rencontres robotiques de Cahan	9370GS	800,00 €		
<b>GLT AIX</b>				
BDE GEA : soutien aux activités du bureau	9370GLFADU	1 000,00 €		
<b>GMP AIX</b>				
Association Eco Marathon Shell	9370GMFI	10 000,00 €	30 000,00 €	33 %
BDE Tallard	9370GMMA	3 000,00 €	15 000,00 €	53 %
BDE Aix	9370GMMA	3 000,00 €		
<b>HSE LA CIOTAT</b>				
Soutien aux activités de l'association	9370HSFC	3 000,00 €	10 000,00 €	30 %
<b>INFO-COM METIERS DU LIVRE AIX</b>				
Remboursement avance BDE 30 ans ICML mai 2024	9370IC	316,63 €	2 400,00 €	13 %
Frais participation manifestations littéraires BUT2 = 40 euros x 45 étudiants	9370IC	1 800,00 €	2 400,00 €	75 %
Frais trajet et logement Rencontres nationales ICMLP janvier 2025 BUT2	9370IC	2 400,00 €	2 400,00 €	100 %
Frais dépenses non finançables CFA de Saë 6.02 Organiser une rencontre	9370IC	1 000,00 €	2 400,00 €	42 %
Somme souhaitée pour fonctionnement du département mise à disposition du BDE (ex : Mardi c'est permis édition 2025)	9370IC	1 000,00 €	2 400,00 €	42 %
<b>INFORMATIQUE AIX</b>				
Soutien aux activités organisées par le BDE : soirées intégration, soirées, soirée fin d'année civile et soirée fin d'année universitaire, tournois e-sport, sorties sportives,	9370IX	2 700,00 €	4 200,00 €	64 %
<b>MMI ARLES</b>				
Subvention à l'Association des étudiants AE21 pour la participation aux manifestations telles que les salons, journées poursuites d'études, portes ouvertes, ainsi que des	9370SRFI	500,00 €	15 500 (moyenne sur les trois dernières)	3 %
<b>MTZE (département GTE)</b>				
Soutien aux activités organisées par le BDE MTZE (intégration, week-end d'intégration, soirées, etc.)	9370GT	400,00 €		
<b>R&amp;T LUMINY</b>				
Soutien aux actions menées par le BDE (journée d'intégration, JPO, gala de fin d'année, etc.)	9370RTFI	1 600,00 €		
<b>TC MARSEILLE</b>				
Soutien aux actions menées par le BDE en particulier la journée d'intégration et la soirée de fin d'année	9370TCM	2 000,00 €	28 000,00 €	7 %
<b>BUREAU DES SPORTS</b>				
Association sportive de l'IUT (engagement des équipes, achat de maillots et ballons, ...). Achat de matériel + Participation à la rentrée des associations + Journée de cohésion	9370ADAP	2 800,00 €	25 000 €	
Organisation de la journée multi-sports (achat des récompenses et tee-shirts, petit matériel, nécessaire premiers soins ...) + Voyage sportif à la montagne	9370ADAP	4 200,00 €	25 000 €	
Frais de fonctionnement (Prime d'assurance, Service bancaire, Déplacements et missions, Fournitures de bureau,.....)	9370ADAP	500,00 €	25 000 €	
Coupe de France des IUT 2025 (Achat de 40 maillots, Tifo, Tambours, Mégaphone, Tenues pour les cheerleadings)	9370ADAP	3 000,00 €	25 000 €	
Participation au Gala 2025	9370ADAP	10 000,00 €	25 000 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>64 366,63 €</b>		

*Rappel : les subventions doivent être strictement utilisées pour les objets mentionnés.*

**Article 2 :**

Les montants de l'ensemble de ces subventions sont prélevés sur le budget 2025 de l'IUT.

**Article 3 :**

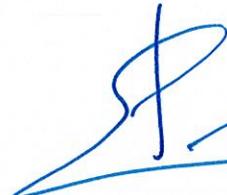
La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

**Article 4 :**

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

  
  
Eric BERTON

Publiée le : 7 DEC. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 7 DEC. 2024